

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 août 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 9

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 09

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-105

CRÉATION D'UN TERRAIN
SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL À 5

APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 juillet 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 3 août 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le deux août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale faite par le Maire et sous la présidence de Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, en remplacement du Maire empêché.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe, M. Guy Pernic 10ème adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Olivier Hoarau Maire par M. Franck Jacques Antoine, M. Armand Mouniata 2ème adjoint par M. Jean Max Nages, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe par M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe par M. Henry Hippolyte, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe par Mme Brigitte Laurestant, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie Testan, Mme Honorine Lavielle par Mme Garcia Latra Abélard, Mme Paméla Trécache par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mmes Claudette Clain Maillot, Firose Gador, Patricia Fimar à 17 h 10, (affaire n° 2022-105) et M. Zakaria Ali à 17 h 13 (affaire n° 2022-105).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Danila Bègue, M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

LE MAIRE



Pour le Maire empêché
La Première Adjointe

Annick LE TOULLEC

Affaire n° 2022-105

**CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL À 5
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**Arrivées à 17h10 de Mmes Claudette Clain Maillot, Firose Gador, Patricia Fimar et à
17h13 de M. Zakaria Ali.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Politique Culturelle Sportive – Petite Enfance » réunie le 20 juillet 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 août 2022 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la dotation d'un terrain synthétique de football à 5 par la Fédération Française de Football à la Ville de Le Port ;

Article 2 : de valider le plan de financement portant la création d'un terrain synthétique de football à 5 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

*Pour le Maire empêché
La Première Adjointe*



Annick LE TOULLEC

CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL À 5

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'opportunité de créer une nouvelle installation sportive par un terrain synthétique de football à 5 ainsi que sur son plan de financement.

Depuis 2014, la Municipalité de Le Port accorde une attention particulière à la politique sportive qui trouve notamment sa traduction dans l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) spécifique à la rénovation et à la modernisation de l'ensemble des sites et des équipements sportifs de la Ville, y compris ceux de proximité avec le souci de leur intégration dans leur environnement immédiat.

Les nouvelles orientations municipales, en matière de politique sportive, proposent alors à chaque association, club et/ou établissement scolaire d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés. Le sport est perçu comme un facteur de cohésion sociale, vecteur d'une continuité éducative et facteur de rayonnement de son territoire.

En ce sens, la collectivité fait le choix d'un partenariat renforcé et responsable avec le milieu associatif sportif et éducatif, garant de la structuration d'une offre sportive diversifiée et de qualité d'une part et d'autre part du développement de la pratique sportive de compétition, d'apprentissage, libre et/ou de loisirs sur l'ensemble du territoire.

Aussi, les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles au développement d'une politique sportive ambitieuse. Outils de la dynamique sportive, les équipements sont au cœur du projet sportif.

L'implantation d'un terrain de football synthétique à 5 au complexe sportif Georges Lambrakis permettra à la ville de Le Port de poursuivre la modernisation et la diversification de ses installations et de l'offre sportive sur le territoire.

Cet équipement permettra d'accueillir entre autres, des compétitions de futsal. Cette discipline figure au calendrier des compétitions de la Ligue Réunionnaise de Football. Il est à noter le fort engouement pour ce nouveau type de pratique qui permet d'allier plaisir, convivialité et compétition.

Les élèves des écoles de notre territoire pourront évoluer sur un terrain attractif offrant une sécurité optimale par sa conception, avec notamment un revêtement en gazon synthétique pour prévenir les chutes occasionnelles, ainsi qu'une palissade en périphérie du terrain.

A cet effet, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Terrain synthétique de football à 5 (terrain complet, palissade, gazon synthétique, éclairage)	65 000 €	Fédération Française de Football (50%)	65 000 € (Dotation de l'équipement)
Raccordement électrique	25 000 €	Ville de Le Port (50%)	65 000 €
Préparation de la plateforme et aménagement	12 000 €		
Réalisation de Plots en béton	13 000 €		
Transport maritime et assurance	15 000 €		
TOTAL	130 000 €	TOTAL	130 000 €

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la dotation d'un terrain synthétique de football à 5 par la Fédération Française de Football à la Ville de Le Port ;
- de valider le plan de financement portant la création d'un terrain synthétique de football à 5 ;
- d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer les actes correspondants.